(*Circulaire privée au Clergé.*)

{ Archevêché de Québec,
3 Novembre 1876.

Monsieur,

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que le comité de la souscription pour le Collége de Sainte Anne, réuni ce matin, a constaté que le montant souscrit est maintenaut suffisant pour couvrir toute la dette du Collége et a déclaré la souscription exigible.

En conséquence, je prie MM. les souscripteurs de vouloir bien verser AUSSITÔT QUE POSSIBLE le montant de leur souscription entre les mains de M. Bolduc, procureur de l'Archevêché. Je dis AUSSITÔT QUE POSSIBLE, parceque chaque jour de retard rend la charge plus lourde à cause des intérêts qui s'accumulent.

Veuillez continuer à implorer la bénédiction de Dieu sur cette importante affaire, et agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement et de ma profonde reconnaissance.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.